

La pièce d'identité pour enfants de moins de 12 ans (sans photo)

REMARQUES IMPORTANTES

Il s'agit d'un document en carton de couleur blanche de 6 cm de côté (sans photo), aux coins arrondis, délivré gratuitement et glissé obligatoirement dans une pochette en matière plastique.

Elle est systématiquement délivrée aux nouveaux-nés et aux enfants qui bénéficient d'une première inscription dans les registres de la population ou des étrangers, et dans les cas de perte ou de destruction du document original.

Cette pièce d'identité est gratuite.

La ou les personnes qui exercent l'autorité parentale sont seules autorisées à retirer cette pièce d'identité.

Le certificat d'identité avec photo, pour voyage à l'étranger ou dans le Royaume et le document d'identité électronique pour enfants belges de moins de 12 ans (Kids-ID)

REMARQUES IMPORTANTES

Un certificat d'identité, prévu pour les enfants de moins de 12 ans, Belges ou Étrangers (*depuis le 20 avril 2009, date de démarrage de la Kids-ID, ce certificat n'est plus délivré qu'aux enfants étrangers autorisés au séjour illimité*), peut également être délivré à ces enfants à la demande de la ou des personnes qui exercent l'autorité sur eux ou sur requête de la personne qui en a la garde de fait (M.B. du 21.07.1982). L'enfant doit être présent lors de la demande.

Durée du certificat : 2 ans (date expiration : maximum jusqu'à la date des 12 ans) – Pour les enfants de nationalité étrangère, la date d'expiration ne peut excéder celle du titre de séjour délivré à leur représentant légal.

LA CARTE ÉLECTRONIQUE PHOTO POUR LES MOINS DE 12 ANS (KIDS-ID)

La nouvelle « **Kids-ID** » (document d'identité électronique pour enfants belges de moins de 12 ans) sera délivrée à partir du lundi 20 avril 2009.

Veillez consulter la [rubrique spécifique à la Kids-ID](#).